



---

# LES COUPES DE L'ANJOU - LE REGLEMENT

---

## 1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 1.1. Cette épreuve par équipes de 3 joueurs ou joueuses (+ éventuellement 2 autres joueurs pour le double) est ouverte aux associations affiliées à la F.F.T.T.
- 1.2. Le joueur ou les 2 joueurs inscrits sur la feuille pour faire éventuellement le double doivent être obligatoirement moins bien classés que les joueurs titulaires des simples.
- 1.3. Seules les catégories Cadet, Junior, Senior et Vétéran sont autorisées à participer à cette épreuve.
- 1.4. L'inscription à cette épreuve implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

## 2. LES TABLEAUX

- 2.1. Ils sont au nombre de quatre :
  - 2.1.1. Tableau C1 : total des points des 3 titulaires des simples < 4500 pts
  - 2.1.2. Tableau C2 : total des points des 3 titulaires des simples < 3600 pts
  - 2.1.3. Tableau C3 : total des points des 3 titulaires des simples < 2700 pts
  - 2.1.4. Tableau C4 : total des points des 3 titulaires des simples < 1800 pts
- 2.2. Le classement pris en compte tout au long de l'épreuve est le classement officiel au début de l'épreuve, c'est-à-dire le classement officiel de Janvier 2019.

## 3. FORMULE DE L'EPREUVE

- 3.1. **Phase préliminaire** : dans chaque tableau les équipes engagées sont réparties en poules de 6 équipes (si possible par secteur géographique). En fonction du nombre d'équipes engagées, la commission se réserve le droit de modifier la structure des tableaux (ex : nombre d'équipes par poule ...).
  - 3.1.1. Une association peut engager plusieurs équipes dans un même tableau. Une association ne peut avoir plusieurs équipes dans la même poule.
- 3.2. **Phase Finale** : A l'issue des poules, un classement sera établi qui qualifiera une, deux équipes ou plus par poule (en fonction du nombre d'équipes engagées) avec un maximum de 16. En cas d'équipes à égalité de points, le départage général sera appliqué.

## 4. DATES, LIEUX ET HORAIRE DES RENCONTRES

- 4.1. Les rencontres se déroulent le vendredi aux dates fixées au calendrier.
- 4.2. Les rencontres débutant à 20h00, la salle devra être ouverte au plus tard à 19h30.
- 4.3. Aucun retard ne sera toléré pour l'équipe recevante, l'équipe visiteuse a droit à un retard de 30', ce délai peut être porté à 1 heure si elle avise de son retard (au moins ½ heure avant l'heure officielle du début de la rencontre). Passé ce délai le capitaine de l'équipe adverse sera en droit de poser des réserves au verso du 1<sup>er</sup> feuillet de la feuille de rencontre.

## 5. QUALIFICATION DES JOUEURS, BRÛLAGE

- 5.1. Un même joueur ne peut disputer qu'une seule rencontre au titre de la même journée.
- 5.2. Lors de la phase préliminaire (poules), une équipe pourra être incomplète (2 joueurs). Le joueur absent étant considéré comme ayant 500 points.
- 5.3. Une équipe peut comporter plusieurs joueurs mutés.
- 5.4. Les règles de brûlage ne s'appliquent pas à la coupe de l'Anjou. Exemple : un joueur ayant joué deux journées dans l'équipe 1 de son club a le droit de jouer les rencontres suivantes dans les équipes 2 ou 3 à partir du moment où le cumul des points des 3 joueurs n'excèdent pas le seuil de la coupe dans laquelle l'équipe est engagée.

## 6. FORFAIT, ABANDON

- 6.1. Une équipe, régulièrement engagée, qui déclarera forfait sera pénalisée d'une amende d'un montant égal au montant de l'engagement et ce, à tous les stades de la compétition.
- 6.2. Un forfait lors de la dernière journée de la phase préliminaire (poules) entraîne la non qualification de cette équipe pour la suite de la compétition, quel que soit son classement dans la poule.

## 7. DEROULEMENT DES RENCONTRES

- 7.1. Les rencontres se déroulent OBLIGATOIREMENT sur DEUX tables identiques.
- 7.2. **Lors de la phase préliminaire (poules)** une rencontre comporte 10 parties (9 simples puis un double). Les parties se disputent dans l'ordre de la feuille de rencontre (A/X – B/Y – C/Z – B/X – A/Z – C/Y – Double – B/Z – C/X – A/Y). L'équipe gagnante se voit attribuer 3 points rencontre, l'équipe perdante marque 1 point rencontre et le match nul 2 points rencontre chacun. En cas de forfait ou de défaite par pénalité, l'équipe "fautive" marque 0 point rencontre.

- 7.3. Au cas où l'équipe désignée pour recevoir ne pourrait disposer de la salle à la date officielle, la rencontre aurait lieu dans la salle du club adverse qui deviendrait alors club recevant ayant la charge d'aviser le responsable de la commission.
- 7.4. Il est possible d'avancer une rencontre après accord écrit entre les deux clubs, à charge du **club recevant** de prévenir le responsable de la commission.
- 7.5. **Lors de la phase finale**, les rencontres s'arrêtent **au score acquis**, c'est-à-dire dès qu'une équipe a remporté 6 parties.

## 8. MISE EN PLACE DE LA PHASE FINALE

- 8.1. Au premier tour (1/8° de finale), il est procédé à un tirage au sort "dirigé" de telle sorte que les 1ers de chaque poule soient tête de série, reçoivent et ne se rencontrent pas.
- 8.2. **Pour le tour suivant, le responsable de la commission veillera dans la mesure du possible à ce qu'une équipe ne se déplace pas 2 fois de suite entre les 8° et les ¼.**
- 8.3. Deux équipes ayant disputé la phase préliminaire dans la même poule ne doivent pas se rencontrer au 1<sup>er</sup> tour (sauf en cas de poule unique).

## 9. TRANSMISSION DES RESULTATS

- 9.1. Lors de la phase préliminaire et pour les 1/8° de finale, les feuilles de rencontre doivent être :
  - soit SAISIES SUR SPID MANUELLEMENT ou AUTOMATIQUEMENT avec l'outil GIRPE.
  - Soit POSTEES LE LUNDI SUIVANT LA RENCONTRE. L'envoi par mail est toléré.
- 9.2. En cas de forfait, l'envoi de la feuille incombe à l'association qui bénéficie du forfait.
- 9.3. Les résultats doivent être enregistrés par internet selon la même procédure que pour le championnat par équipe au plus tard le LUNDI à 12 H.
- 9.4. Les amendes pour : oubli, erreur, équipe incomplète (en poule, une absence sera tolérée sans pénalité financière), retard d'expédition (au plus tard le lundi suivant la rencontre au **tarif prioritaire**) sont les mêmes que pour le championnat par équipe.

## 10. DROIT D'ENGAGEMENT

- 10.1. Le montant de l'engagement est fixé à **20€** par équipe et sera facturé au club.

## 11. CONTACTS

- 11.1. Tout cas non prévu par ce présent règlement sera tranché par la commission compétente.
- 11.2. Pour toute demande de renseignement, réclamation, veuillez utiliser le formulaire figurant sur le site du comité (rubrique Compétitions, championnats puis Coupe de l'Anjou).